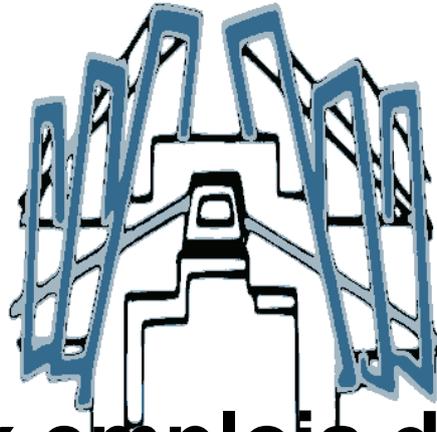


<https://tonkin.etab.ac-lyon.fr/spip/?nouveaux-emplois-du-temps-a>



Nouveaux emplois du temps à compter du 8 juin

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 5 juin 2020

Copyright © Collège du Tonkin - Tous droits réservés

Mise à jour du 18 juin

Attention, suite à l'annonce faite le dimanche 14 juin par le Président de la République, les conditions d'accueil des élèves évoluent à compter du lundi 22 juin.

[Organisation des deux dernières semaines de cours \(du 22/06 au 03/07\)](#)

Pour les 6e et les 5e :

Les nouveaux emplois du temps, applicables pour la période du 8 juin au 3 juillet, sont disponibles en bas de page.

Dans deux classes de 5e, une rotation est mise en place : les familles des élèves concernés en sont informées individuellement lorsque c'est le cas.

Pour les 4e :

Pour les 4e, les cours reprennent le matin seulement, pour tous les élèves inscrits, et toutes les semaines jusqu'au 3 juillet, selon les emplois du temps disponibles en bas de page. Une classe de 4e a pu être dédoublée.

Le lundi 8 juin, pré-rentrée des élèves et formation aux gestes barrière (obligatoire) :

- les élèves de 4e1, 4e2, 4e3 groupe 1 sont attendus à partir de 8h30
- les élèves de 4e4, 4e5, 4e3 groupe 2 sont attendus à partir de 9h45

HORAIRES DES COURS POUR LES 4e à partir du 9 juin :

- 8h50-9h45
- 10h05-11h
- 11h-11h55

Pour les 3e :

Pour les 3e, les cours reprennent les après-midi.

Dans les classes de 3e2 et de 3e4, une alternance a été mise en place, avec des rotations hebdomadaires (les élèves de ces classes auront cours une semaine sur deux).

HORAIRES DES COURS POUR LES 3e :

Les élèves entrent par la loge, descendent aux toilettes pour se laver les mains puis remontent au 2e étage afin de ne pas croiser les élèves des autres niveaux. La formation aux gestes barrière sera assurée durant la première

demi-journée de cours, sans modification des horaires.

- 13h00-13h55
- 13h55-14h50
- 15h10-16h05

Pour tous :

La reprise s'effectue en tenant compte des contraintes sanitaires et pédagogiques qui ont cours depuis le 18 mai :

- un maximum de 15 élèves par classe
- une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et de la distanciation physique
- la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques en tissu
- l'étiquetage des tables pour garantir que chaque élève ne change pas de place
- le renforcement du nettoyage et de la désinfection des salles
- la continuité de la demi-pension, assurée sous forme de paniers repas (seuls les repas pris sont facturés)
- l'échelonnement des départs en récréation
- l'articulation entre le suivi du travail des élèves fait à distance et la reprise des cours au collège, ce qui suppose que les professeurs aient aussi du temps pour s'y consacrer.

Les cours ne seront pas assurés le mercredi 1er juillet (constitution des classes).

Rappel des règles instaurées au collège depuis le 18 mai :

Pour les élèves :

- le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées (circulations, récréations notamment) et fortement recommandé le reste du temps. Pour cela, un masque en tissu est distribué au début de chaque demi-journée aux élèves : à cette occasion, ceux-ci remettent le masque usagé, qui est ensuite lavé et séché selon un protocole strict au sein de l'établissement
- les élèves doivent se laver les mains (ou utiliser du gel hydroalcoolique) aux entrées et sorties de l'établissement, de la salle de cours, du restaurant scolaire et des toilettes
- ils doivent impérativement avoir tout leur matériel nécessaire pour travailler car il est strictement interdit d'échanger ou de se prêter des stylos, des feuilles de copies ou des manuels, ils doivent aussi se munir de mouchoirs en papier
- ils ne remettent pas de copies papier à leurs professeurs et une attention particulière est portée sur le respect des gestes barrière lors de la réalisation et de la distribution des photocopies
- pour les cours d'EPS, chaque élève doit être muni d'une serviette, d'une bouteille d'eau et d'une casquette en cas de soleil, et être déjà en tenue de sport en arrivant au collège (les vestiaires ne peuvent pas être utilisés)
- tout élève ne respectant pas les gestes barrière s'expose à ne plus être admis au collège : il devra alors continuer à suivre les cours à distance

Les parents d'élèves :

- ne peuvent pas pénétrer dans l'établissement

Nouveaux emplois du temps à compter du 8 juin

- doivent surveiller l'apparition de symptômes (toux, éternuements, maux de gorge, fatigue, troubles digestifs ou sensation de fièvre) et prendre la température de leur enfant avant son départ au collège
- seront appelés pour venir chercher leur enfant si celui-ci présente des symptômes et devront consulter un médecin avant tout retour au collège.

La Direction.